



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 16 mars 2026
Affichage de la convocation : 16 mars 2026
Délibération 2026-03-015
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIE-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absents :

-

Absents excusés :

Mme Natacha VAIRELLES mandataire Mme Annie CHARIE-BRANGBOUR
formant la majorité des membres en exercice.

Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L 2122-2 et suivants.

Considérant que l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

La commune de Rosières Près Troyes appartenant à la strate de population comprise entre 3500 et 4999 habitants, le nombre de conseillers effectivement élus est de 27.

Par conséquent, la commune peut disposer au maximum de 8 adjoints. Je vous propose la création de 7 postes d'adjoints au Maire pour notre Conseil municipal nouvellement installé.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de 7 postes d'adjoints.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27	0	0	0

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 23 mars 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,

Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.03.23 19:27:49 +0100
Ref:10686393-16114138-1-D
Signature numérique
Le Maire